

PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - PERMIS DE CONDUIRE

La ville de Lomme octroie une aide pouvant aller jusqu'à 400 € :

aux jeunes de 18 à 25 ans pour le financement de leur permis, celui-ci étant indispensable à leur projet professionnel ou scolaire

Lommois depuis au moins un an

Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

Les jeunes doivent s'engager à rechercher un co-financement ou à autofinancer le solde.

Les justificatifs à fournir :

Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité

Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)

Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.

Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.

Assurance de responsabilité civile

Facture ou devis

R.I.B. au nom du demandeur (pas de tiers personne)

Attestation de co-financement

Certificat de scolarité

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville

<http://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

Ville de Lomme:

1 avenue de la République

Service insertion jeunesse

59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-lomme.fr/>